

Ressources hydriques : 2 250 forages autorisés dans le Sud-Est

Dossier de la rédaction de H2o
 Avril 2015

2 250 forages ont été autorisés par l'Agence nationale des ressources hydrauliques (ANRH) dans le sud-est du pays depuis 2012, a-t-on appris auprès des responsables locaux de cet organisme.

Les forages, réalisés sur les nappes du continental intercalaire (CI) et du complexe terminal (CT), sont répartis à travers le territoire des wilayas de Ouargla, Ghardaïa, Biskra, El-Oued et Illizi, a précisé le directeur de l'antenne locale de l'ANRH. Durant la période allant de 2012 à 2014, le nombre de forages autorisés à travers la région du Sud-est du pays a connu une hausse, justifiée par une croissance enregistrée en matière de demandes d'autorisation de forages pour l'irrigation agricole, a expliqué Abderrazak Zahrouna. Cette opération, retenue dans le cadre de la stratégie de l'État visant à donner un nouvel essor au développement agricole et rural, intervient en application de la circulaire interministérielle n° 108 du 23 février 2011, relative à la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage, a-t-il ajouté.

La nappe du CI, captée à plus de 2 000 mètres de profondeur et caractérisée par une forte température de l'eau, pouvant atteindre les 60 °C, est très faiblement renouvelable. Selon l'ANRH, le bassin hydrographique du Sahara qui possède une capacité de 60 000 milliards de m³ sur une superficie globale de 1 100 000 km² (répartie entre l'Algérie, 60 %, la Libye, 30 %, et la Tunisie, 10 %), compte plus de 9 000 forages.

Algérie Presse Service (Alger) - AllAfrica 27-03-2015